INTERVIEW

© Fonda

Yannick Blanc,

président de la Fonda et préfet de Vaucluse,
chargé d'une mission sur la création d'une fondation pour les quartiers

« On peut imaginer des fondations territoriales »

Quelle est votre mission ?

Au moment du débat parlementaire sur la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, un amendement a été déposé pour que soit créée une fondation pour soutenir l'innovation dans les quartiers. Le gouvernement n'a pas souhaité retenir cette proposition dans le cadre de la loi, mais celle-ci a néanmoins prévu qu'il remette au Parlement un rapport sur la « possibilité de création d'une fondation destinée à mobiliser, au bénéfice des quartiers prioritaires, des financements permettant l'accompagnement d'actions et de projets présentés par leurs habitants en faveur de la cohésion sociale et dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ». C'est cette mission qui m'a été confiée.

Comment s'articule votre travail avec les initiatives menées par les acteurs associatifs ?

Il y a déjà eu en effet des projets et des propositions dans ce sens, en particulier l'excellent rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache sur la « citoyenneté et le pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » et le projet de « fondation quartiers », porté par Presse et Cité, dont la mission serait de détecter les initiatives innovantes à vocation économique dans les quartiers et de les aider dans une perspective d'essaimage et de développement. Il ne s'agit donc pas de leur prendre cette idée – ni même son nom ! –, mais de répondre à un objectif complémentaire autour de l'accompagnement de proximité des initiatives. Il faut s'appuyer sur les gens qui ont des idées et les laisser les conduire.

Quelle vous semble être aujourd'hui la priorité ?

Améliorer les dispositifs existants ville par ville. On ne va pas réinventer les initiatives, elles existent, elles sont nombreuses.
Il y a aussi de nombreux acteurs qui interviennent dans les quartiers, comme la Fondation agir contre l'exclusion, des fondations locales, les signataires de la charte Entreprises et quartiers, etc. Ma conviction de départ est donc qu'il faut agir avec souplesse et proximité. Imaginons un collectif d'habitants qui porte une initiative autour de l'accompagnement scolaire. Elle se concrétise éventuellement sous forme associative avec un appui des pouvoirs publics, mais elle peut aussi se traduire par la création d'une entreprise. Il faut accompagner cette évolution de l'entraide gratuite à la création d'activités. Dans le département du Vaucluse, où nous sommes en train de mettre en place les contrats de ville, on s'aperçoit qu'il y a énormément d'intervenants. Il faut arriver à les faire travailler davantage ensemble, sans les caporaliser !

Quelle forme cela pourrait-il prendre ?

On peut imaginer par exemple des fondations territoriales. Dans un contexte de contraction des financements publics et d'un mécénat d'entreprises en baisse l'an dernier, il faut conjurer le risque d'un nouvel organisme qui vienne en concurrence de l'existant. Cependant, il y a des marges de progression du mécénat du côté des petites et moyennes entreprises. Nous avons étudié au Canada et aux États-Unis ce qu'ils appellent là-bas les « community foundations » (qu'on peut traduire par fondations territoriales), qui regroupent les donateurs d'une ville, d'une petite région, d'un quartier. C'est une idée qui s'appliquerait très bien à nos quartiers et qui est voisine du concept de fonds territoriaux de développement associatif avancé dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire de juillet dernier. Les territoires sont très différents les uns des autres et il faut donc trouver des solutions adaptées à chacun en évitant les systèmes hiérarchisés et bureaucratisés.

Quelle sera la prochaine étape de votre travail ?

Nous sommes en train de terminer les dernières auditions et je compte proposer une journée d'échanges à la fin de l'année avec tous les acteurs que j'ai rencontrés pour ce travail. Ma proposition serait alors la suivante : si nous arrivons à un consensus sur les objectifs et les moyens, la synthèse des travaux de cette journée et les propositions qui y seraient validées constitueraient alors le rapport même que je remettrais au gouvernement. À lui ensuite d'en faire ce qu'il voudra.

Propos recueillis par Michel Lulek